

La vice-présidence SST

Les fonctions de la vice-présidence à la santé et sécurité du travail sont les suivantes :

- Représenter la partie syndicale au comité paritaire de SST;
- Être responsable du volet de prévention en SST.
- Être responsable des dossiers d'assurance-salaire;
- Maintenir à jour un registre des lésions professionnelles;
- Collaborer avec les vice-présidences défense et prévention en santé et sécurité des comités d'équipes;
- Être responsable des dossiers en lien avec les lésions professionnelles;
- Autoriser toute demande d'expertise médicale.